

sol et le climat du Dakota et du Texas pour les fins d'élevage. C'était le prospectus d'une compagnie dans laquelle plusieurs honorables députés et sénateurs du parlement canadien étaient actionnaires pour des montants considérables.

Quelques DÉPUTÉS : Nommez-les, nommez-les.

**M. CAMERON** : Non ; ne me le demandez pas. Il est dit dans la circulaire que la compagnie possède 36,978 têtes de bétail, évaluées à \$932,712 ; que l'actif de la compagnie est de \$1,165,220 ; qu'elle a 40,000 acres de terres cédurées ; qu'elle a loué 284,000 acres de terre à 2 cents l'acre, et qu'elle a payé un dividende de 20 pour 100. Cette circulaire a été répandue par tout le pays. Et quel était, pensez-vous, le gérant de cette compagnie. Mais c'était mon honorable ami de Richmond et Wolfe (M. Ives).

**M. IVES** : Elle a été seulement moins profitable que votre entreprise dans le sud du Manitoba.

**M. CAMERON (Huron)** : Et cependant, cet homme pose en patriote qui ne fait jamais rien qui ne soit dans l'intérêt de son pays, et accuse à tort et à travers les honorables députés de dire tout ce qu'ils peuvent pour déprécier ce pays ici et à l'étranger. Et cependant, il n'a pas toute la confiance qu'il prétend avoir dans le Nord-Ouest canadien ; il ne placera pas un seul dollar dans les territoires du Nord-Ouest, mais il place une fortune dans l'élevage du bétail dans l'État du Kansas. L'honorable député a ses milliers de troupeaux qui parcourent les collines et les vallons de Kansas, et cependant, il nous tance parfois en cette Chambre si, dans l'exercice de nos devoirs, nous essayons à démontrer que les honorables membres de la droite, par leur politique perverse et criminelle, ont plus fait pour retarder les progrès du pays depuis 10 ans que le meilleur gouvernement que le Canada ait jamais eu n'aurait pu défaire en 25 ans.

L'honorable député est allé plus loin ; il a blâmé mon honorable ami de Durham-Ouest pour avoir parlé de ce chemin de fer comme étant exposé aux avalanches, comme ayant de fortes pentes et des courbes raides. Eh bien, qui a fait cela ? Est-ce mon honorable ami de Durham-Ouest ? Non, monsieur ; c'est le gouvernement tory, qui, dans ses livres bleus, l'a publié tout comme le premier ministre dans ses livres bleus a dit à l'univers qu'au nord du chemin de fer du Pacifique canadien et le long de cette ligne de chemin de fer on ne peut récolter le blé à cause des gelées de juillet et d'août. Il se plaint de ce que l'honorable député de Durham-Ouest (M. Blake) a blâmé le gouvernement pour avoir changé le tracé du chemin de fer, et il blâme mon honorable ami pour ne pas avoir insisté sur la construction d'une nouvelle voie ferrée. Il dit que c'est une question bien simple, que nous pouvons avoir un nouveau chemin de fer. Non, monsieur ; un chemin de fer du Pacifique est assez pour nous, surtout sous l'administration des honorables membres de la droite, et nous ne voulons plus de chemins de fer du Pacifique canadien tant que les amis de l'honorable député occuperont les banquettes ministérielles.

**M. HACKETT** : Nous n'en aurions pas si vous étiez ici.

**M. CAMERON (Huron)** : L'honorable député dit que la garantie que nous nous proposons de prendre n'est pas une garantie que nous partagerons en commun avec les porteurs des \$15,000,000 d'obligations. L'honorable député n'a pas engagé sa réputation comme avocat sur ce point ; il a eu bien soin de ne pas le faire. Si j'ai bien compris, la compagnie, par ces résolutions, obtient le pouvoir d'émettre des obligations sur première hypothèque au montant de \$35,000,000 garantis par une première hypothèque sur sa propriété, dont \$20,000,000 seront livrés au gouvernement et \$15,000,000 à la compagnie. L'honorable député dit qu'au cas de défaut de paiement des obligations du gouvernement, le gouvernement n'aura aucune difficulté à s'emparer du chemin, que les détenteurs des \$15,000,000 d'obligations ne

peuvent intervenir auprès du gouvernement pour prendre possession du chemin. Les porteurs de ces obligations ne sont pas précisément dans la même position que le gouvernement du pays, mais le premier ministre sait que le gouvernement ne peut prendre possession du chemin sans payer les \$15,000,000 d'obligations détenus par d'autres porteurs.

L'honorable député dit encore : Vous ne pouvez vous plaindre des dépenses de cette compagnie ; vous ne pouvez trouver à redire ; vous ne devriez pas trouver à redire à la dépense du chemin de fer du Pacifique canadien de Callander à Brookville et à Montréal ; vous ne pouvez trouver à redire à la construction, par le chemin de fer du Pacifique canadien, du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Ouest ; vous ne pouvez vous opposer à l'acquisition par le chemin de fer du Pacifique canadien d'autres lignes conduisant aux côtes maritimes. Nous ne nous y opposons pas ; nous ne nous y sommes jamais opposés, mais nous nous opposons à ce que les subventions énormes qui sont mises à la disposition de la compagnie par le gouvernement du pays pour la construction de la ligne-mère depuis Callander jusqu'à l'océan Pacifique, soient détournées de leur but et appliquées à l'acquisition et à l'affermage d'autres lignes. C'est l'affaire du chemin de fer du Pacifique canadien de trouver les moyens de prolonger ses lignes où il le pourra ; notre affaire à nous était de trouver les fonds pour la construction du chemin de fer du Pacifique canadien depuis Callander jusqu'à l'océan Pacifique.

L'honorable député de Richmond et Wolfe (M. Ives) accuse mon honorable ami de ne pas s'être plaint pendant la dernière session, que cette compagnie avait déposé entre les mains du gouvernement \$20,000,000 pour s'assurer des dividendes sur son stock, et il pense que mon honorable ami n'est plus en position de se plaindre de cette demande d'argent puisqu'il ne s'est pas plaint l'année dernière. L'an dernier la compagnie a obtenu \$30,000,000 du parlement. Ce n'était pas notre affaire de nous plaindre. Le gouvernement ne demandait pas alors ces \$5,000,000. Je ne sais pas que le gouvernement sût alors que la compagnie avait \$20,000,000 de déposés entre les mains du gouvernement pour assurer ces dividendes. Je crois que nous ne connaissions pas tous les faits, mais même si nous les connaissions ce n'est pas une raison pour nous abstenir maintenant de démontrer que l'argent que la compagnie a entre les mains du gouvernement devrait être appliqué à la construction du chemin, et qu'en conséquence, dans les intérêts du peuple et du parlement du Canada, la compagnie devrait prendre cet argent, partie du capital de la compagnie déposé entre les mains du gouvernement, pour payer ces dividendes, et consacrer cet argent à la construction de ce chemin.

L'honorable député dit que c'est là une question grave ; qu'il y a treize ans nous avons conclu avec la Colombie-Britannique un pacte solennel, en vertu duquel nous nous sommes engagés à continuer le chemin de fer du Pacifique canadien ; que nous sommes obligés comme hommes d'honneur, comme parlement libre et indépendant, de construire ce chemin. Nous avons pris toutes les mesures requises par les termes de l'union pour remplir à la lettre chacune des conditions du contrat. Nous avons donné à une compagnie l'entreprise de la construction du chemin de fer du Pacifique canadien ; lorsque le contrat a été ratifié par le parlement du Canada, le premier ministre et le ministre des travaux publics et leurs collègues nous ont assuré que nous donnions l'entreprise à des hommes d'une compétence éprouvée, possédant des ressources illimitées, qui termineraient le travail pour le 1er mai 1891, depuis Callander jusqu'à l'océan Pacifique. Ce jour n'est pas encore arrivé. On nous a assuré, à la dernière session, par l'entremise de l'ex-ministre des chemins de fer (sir Charles Tupper), que grâce à la subvention accordée en 1880 par le parlement à la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien, celui-ci serait sans aucun doute construit de Callander à l'océan Pacifique le 1er mai 1891, et que c'était dans l'unique but